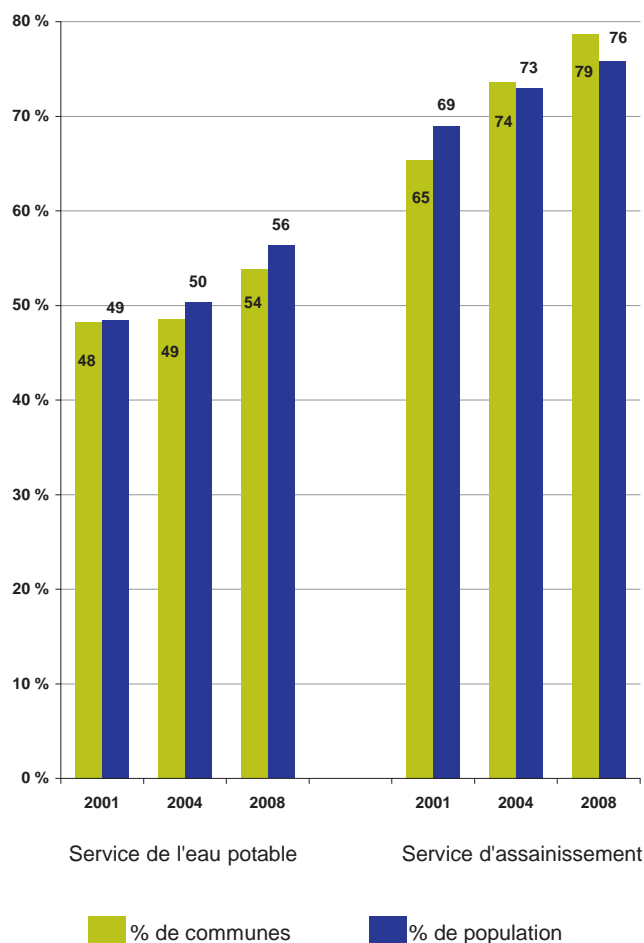


Public - Privé : les régies renforcent leur position

La part des régies dans la gestion de l'eau potable redevient majoritaire. Les réseaux collectifs s'améliorent et permettent de limiter les pertes d'eau. Les installations d'assainissement individuel doivent évoluer. Les écarts de prix entre régie et délégation se réduisent. Telles sont les principales évolutions observées dans les services de l'eau et d'assainissement entre 2004 et 2008.

Pourcentage des communes et de la population dont les services disposent d'une gestion en régie



Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2001, 2004, 2008 et Insee, Recensement de la population

L'enquête 2008 auprès des communes sur les services publics d'eau et d'assainissement offre une image statistique complémentaire au dispositif déclaratif annuel des rapports des maires. Elle montre un changement d'état d'esprit concernant le gestion de la filière de l'eau.

Les régies reviennent en force. Elles apportent une concurrence supplémentaire dans un secteur où le nombre d'acteurs économiques est réduit et où il est difficile de changer d'opérateurs. Cette tendance incite, sans nul doute, les délégataires à limiter l'augmentation des tarifs de l'eau.

Par ailleurs, la gestion en intercommunalité reste forte en Poitou-Charentes, tant en matière de distribution d'eau qu'en assainissement.

Services de l'eau potable : plus de régies, moins de délégation

Les services de l'eau regroupent la production et/ou la distribution. Ils peuvent être assurés par une régie ou un délégataire. La gestion est dite "mixte" si la production et la distribution sont assurées par deux entités différentes, une régie et un délégataire.

En 2008, sur les 1 463 communes de la région, 54 % gèrent leur service de l'eau en régie et couvrent 56 % de la population. Le rapport s'est inversé entre 2004 et 2008. En effet, avant cette date les délégataires comptaient plus de la moitié du marché tant en nombre de communes que d'habitants.

Au niveau national, les mêmes tendances se dessinent. Cependant, France entière, le seuil des 50 % de communes n'est pas encore atteint et c'est encore plus vrai pour la population desservie. Ainsi, 52 % des mairies font confiance à des délégataires. Ils fournissent l'eau à 70 % de la population.

De fait, dans la région comme dans le reste de la France, la situation est très contrastée d'un département à l'autre et d'une commune à l'autre.

Elle dépend pour beaucoup de la ressource en eau : son origine, sa disponibilité, les traitements nécessaires pour garantir la potabilité, la longueur et l'état du réseau de distribution. Concrètement, la gestion actuelle de l'eau dépend aussi de facteurs historiques liés à chaque territoire.

Afin d'être plus efficaces les communes préfèrent s'associer. C'est l'intercommunalité qui domine depuis déjà longtemps dans au moins l'un des deux services de production ou de distribution. C'est vrai en Poitou-Charentes où 96 % des communes ont des services intercommunaux qui desservent 83 % de la population. Mais c'est également vrai pour l'ensemble de la France avec respectivement 74 % des communes et 69 % de la population.

Les eaux usées : l'assainissement collectif progresse

Les services de l'assainissement regroupent la collecte des eaux usées et leur traitement. Dans ce domaine également, la gestion peut être mixte si la collecte et le traitement sont assurés par deux entités différentes, une régie et un délégataire.

Pour qu'un service d'assainissement collectif se mette en place, la densité de population doit être relativement importante. De fait, les régions rurales en sont naturellement moins équipées. C'est pourquoi en 2008 en Poitou-Charentes, seules 60 % des communes disposent d'un assainissement collectif, mais elles représentent 90 % de la population (respectivement 70 % et 94 % en France). En 2004, 86 % des habitants de la région étaient raccordés. En 2001, ils étaient 85 %.

Pour ces communes, l'organisation de la gestion de l'assainissement sous forme de régie est très majoritaire. Près de 80 % ont fait ce choix, c'est 15 % de plus que la représentation nationale. Au total 76 % des pictocharentais dépendent d'une régie pour la gestion de l'assainissement contre 48 % au niveau national.

Les installations individuelles doivent se mettre en conformité

Il reste 10 % de la population régionale non raccordée à l'assainissement collectif dans plus de 296 000 logements (314 000 en 2004). Entre 2004 et 2008, la proportion de logements non raccordés au réseau collectif est passée de 34 % à 31 % dans la région, contre 19 % à 18 % France entière.

Les communes mettent progressivement en place le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Dans la région, les SPANC couvrent 96 % des logements non raccordés à un réseau collectif, contre 85 % au plan national.

Les habitations non desservies doivent être obligatoirement équipées d'un système d'assainissement autonome. La responsabilité incombe aux propriétaires, mais les communes ont l'obligation d'assurer la vérification de la conception et des installations neuves, ainsi que le contrôle et éventuellement la réhabilitation de ces systèmes dans le cadre du SPANC.

D'ici à 2012, elles doivent contrôler au moins une fois chaque installation. En 2008, près du quart des équipements individuels a été contrôlé mais seulement la moitié a été jugée conforme par les services techniques.

L'organisation des SPANC se fait principalement en intercommunalité. Seules 13 % des communes ont fait le choix de ne pas s'associer.

Un prix en hausse, une consommation en baisse

Pour les 9 pictocharentais sur 10 qui bénéficient de l'assainissement collectif, le prix de l'eau se décompose en une partie fixe (l'abonnement), une partie variable calculée en fonction des volumes et les redevances sur l'eau potable et l'assainissement.

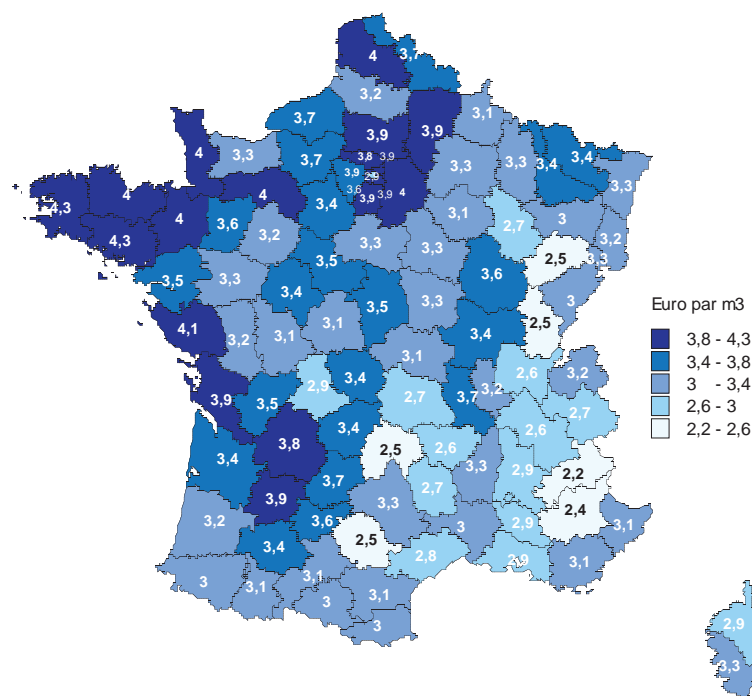
En 2008, le prix du m³ est de 3,46 €, contre 3,12 € en 2004, 2,95 € en 2001 et 2,74 € en 1998, soit 26 % d'augmentation en 10 ans.

Pour l'ensemble de la France, ce prix est passé de 2,61 € en 2001 à 3,39 € en 2008, soit 30 % d'augmentation alors que l'indice national des prix à la consommation sur cette période progresse de 19 %.

Même si on note un resserrement des prix de l'eau entre régie et délégation, celui-ci reste toujours inférieur en régie, notamment pour l'assainissement. Dans la région en 2008, le prix moyen du m³ d'eau potable en régie est de 1,49 € contre 1,61 € par un délégataire. De même, le prix moyen de l'assainissement du m³ d'eau pour la collecte et le traitement est de 1,86 € en régie contre 2,21 € par un délégataire.

Des prix qui varient du simple au double

Prix moyens TTC départementaux de l'eau dans les communes avec assainissement collectif en 2008



Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2008 et Insee, Recensement de la population

Dans les communes qui n'ont pas de réseaux d'assainissement collectif, le m³ d'eau potable coûte en moyenne 1,83 € (1,81 € France entière).

Les campagnes successives d'information sur l'eau portent leurs fruits. Entre 2004 et 2008, la consommation domestique d'eau par habitant et par jour a diminué de 20 litres soit 12 %. Elle est de 146 litres par habitant et par jour en 2008 en région Poitou-Charentes. Cet indicateur varie fortement d'une région à l'autre puisque dans le Nord la consommation n'est que de 110 litres alors que dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur il monte à 231 litres. En France, cette consommation moyenne est passée de 165 litres en 2004 à 151 litres en 2008 (- 8,5 %).

L'origine de l'eau : les deux-tiers de l'eau issus des nappes souterraines

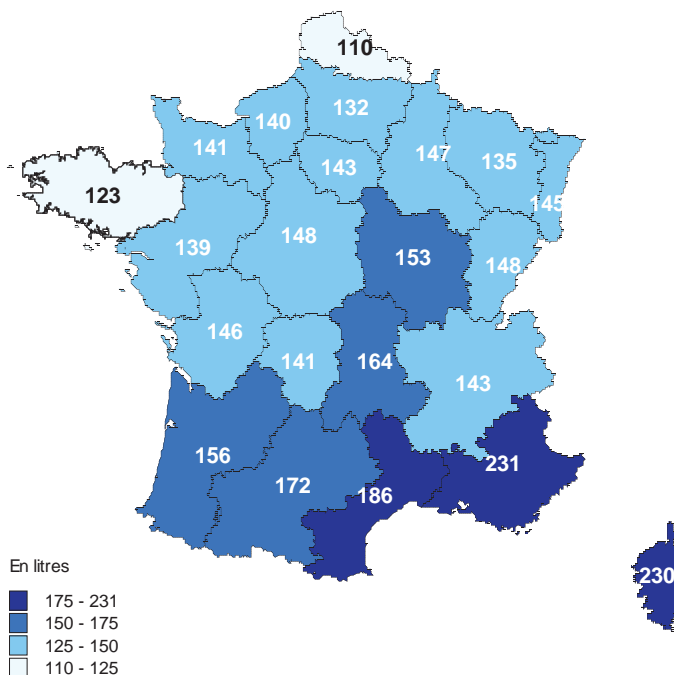
L'origine de l'eau brute avant traitement provient soit d'eaux superficielles, c'est-à-dire de surface, soit de nappes souterraines. Selon les lieux et les quantités consommées, certaines communes peuvent également mélanger ces deux types d'approvisionnement.

En Poitou-Charentes, 60 % de l'eau provient des nappes souterraines, 17 % des eaux de surface et 23 % sont des eaux mélangées. En France, la répartition est respectivement de 50 % souterraines, 20 % de surface et 30 % mélangées.

France Entière :

151 litres par jour et par habitant

Consommations régionales d'eau par habitant et par jour (toutes communes) en 2008



Sources : SOeS - SSP, Enquête eau 2008 et Insee, Recensement de la population

A chacun son tarif

Les distributeurs peuvent utiliser un mode de tarification spécifique pour pratiquer une politique incitative à l'économie de l'eau.

L'application d'un tarif spécial gros consommateurs, le seuil minimal de consommation pour ce tarif, le type de facturation (progressif, dégressif ou proportionnel) constituent des leviers incitatifs ou non à la modération de la consommation d'eau.

Ces décisions relèvent de la compétence communale ou intercommunale, c'est pourquoi la répartition des volumes d'eau consommés selon le type de consommateurs (domestiques ou non) varie d'un lieu géographique à l'autre.

Dans certaines communes, les usagers comptabilisés réunissent à la fois les ménages et les entreprises. En l'absence de tarif spécial gros consommateurs, ces derniers sont inclus dans le tarif domestique et augmentent mécaniquement la consommation à "tarif domestique" par habitant, sans qu'elle corresponde à la consommation exclusive des ménages.

En 2008, dans la région, sur 103 millions de m³ facturés, 93 l'ont été au tarif domestique.

Il faut donc manier cette information avec discernement.

Des infrastructures très lourdes

Pour acheminer cette eau jusqu'au robinet, c'est un réseau de distribution de plus de 47 000 km qui est utilisé régionalement sur les 900 000 que compte la France.

Pour 1 000 pictocharentais, il faut donc 27 km de canalisation contre seulement 14 km au niveau national. De telles infrastructures demandent bien évidemment un suivi régulier et des travaux permanents.

Pour connaître la qualité du réseau, deux indicateurs permettent d'apporter un éclairage spécifique. Le premier est le rapport entre le volume des pertes et le volume mis en distribution. En Poitou-Charentes, le taux de pertes est de 17 % contre 22 % au niveau national. Mais cet indicateur ne prend en compte ni la longueur du réseau ni la densité des volumes.

Pour avoir une idée plus précise de l'état général du réseau, il faut donc également observer le deuxième indicateur linéaire de pertes qui s'expriment en m³/km/jour. Dans la région, la perte est en moyenne de 1,6 m³/km/jour contre 3,9 pour le pays.

Pour diminuer ces fuites il faut réparer mais aussi adapter et remplacer certaines parties du réseau. En région Poitou-Charentes, comme au plan national, le taux de remplacement annuel prévu pour les années 2009-2011 est de 0,6 %. La durée de vie théorique du réseau estimée à partir de cette valeur est de l'ordre de 150 ans, alors que les opérateurs prescrivent une durée optimale de 50 à 75 ans.

Deux systèmes coexistent pour l'évacuation des eaux : soit un seul réseau unitaire qui collecte les eaux usées et les eaux pluviales ensemble, soit un réseau séparatif qui charrie d'un côté les eaux usées et de l'autre les eaux pluviales. L'intérêt du deuxième système est d'avoir un traitement concentré uniquement sur les eaux usées, donc plus efficace et moins coûteux.

La quasi-totalité des communes concernées de la région

ont au moins une partie de leur territoire avec un réseau séparatif. 60 % ont un réseau séparatif étendu sur toute la commune. Les réseaux collectifs sont implantés dans les zones les plus habitées, c'est pourquoi leur longueur est 3 fois moins importante que celui du service de l'eau potable.

En Poitou-Charentes il mesure 14 500 km (près de 400 000 km pour la France). Pour 1 000 pictocharentais il y a 8 km de canalisation contre 6 km en moyenne au niveau national.

Composantes du prix de l'eau en 2004 et 2008 dans les communes ayant l'assainissement collectif

euro/m ³		Poitou-Charentes		France	
		2008	2004	2008	2004
eau potable	partie fixe	0,38	0,34	0,35	0,31
	partie variable	1,09	1,03	1,16	1,06
	redevances eau potable	0,05	0,05	0,07	0,07
Total eau potable		1,52	1,42	1,58	1,44
assainissement	partie fixe	0,35	0,30	0,16	0,13
	partie variable	1,24	1,14	1,20	1,04
	redevances assainissement	0,35	0,25	0,45	0,37
Total assainissement		1,94	1,69	1,81	1,54
Total facture		3,46	3,11	3,39	2,98

Sources : SOeS - SSP, Enquête eau, 2004, 2008 et Insee, Recensement de la population

Méthodologie

L'enquête 2008 auprès des communes sur l'eau et l'assainissement a été réalisée, dans le cadre de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, par le Service des Statistiques et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire et par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et a été financée en partie par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Elle fait suite aux enquêtes qui portaient sur les années 1998, 2001 et 2004. Elle étudie les services publics d'eau et d'assainissement sous divers aspects : les prix pratiqués, l'existence des services, leur organisation et leur gestion, les équipements, les volumes.

L'enquête a été réalisée par des enquêteurs auprès d'un échantillon de 5 215 communes (métropole et Dom, y compris Mayotte pour la 1^{ère} fois en 2008) par les services régionaux d'information statistique et économique des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. L'échantillon est stratifié par

département et taille de communes. Les taux de sondage vont de l'exhaustivité pour les communes de plus de 10 000 habitants à 1/20^e pour celles de moins de 400 habitants. Elle assure une bonne représentativité des résultats régionaux et de presque tous les résultats départementaux. Les données publiées sont toujours extrapolées de façon à se référer aux 36 686 communes de France, Dom compris.

L'enquête est complétée par des données de la Direction générale de la santé sur les unités de distribution de l'eau des communes de l'échantillon, sur l'origine de l'eau et les traitements appliqués pour la rendre potable. Elle intègre des informations extraites des bases de données " Gestion des services publics " des services départementaux du ministère chargé de l'Agriculture et des données sur les stations d'épuration de moins de 200 équivalents-habitants récoltées par les services d'assistance technique auprès des stations d'épuration. Les prix moyens sont calculés en pondérant les prix communaux par les populations du recensement de la population.



Pour en savoir plus :
Agreste Primeur - n° 250 - décembre 2010 - Une inflexion des tendances ?

Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2011

Prix : 3,00 €

Préfet de la région Poitou-Charentes
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique
15, rue Arthur Ranc - BP 40537
86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Alain MAURAND

Rédacteur : Jean-François BIGOT

Composition : SRISE Poitou-Charentes

Impression : SRISE Poitou-Charentes

ISSN : 1282-2205

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>